

**SÉANCE DU 2 MAI 2018**

---

**DÉCISION N° 2018 / 31 / SAGE\_VAL\_GAR/ 1**

---

**PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
ET DE GESTION DES EAUX DE LA VALLÉE DE LA GARONNE**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1 et suivants,
- vu le courrier de Monsieur Thierry SUAUD, Président du syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne, en date du 5 avril 2018 demandant la nomination d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable, en application de l'article L.121-17, et selon les modalités de l'article L 121-16-1

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

Madame Julie DUMONT est désignée garante de la concertation préalable du projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de la Garonne.

La Présidente



Chantal JOUANNO